

RCS : DIJON

Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1966 B 00099

Numéro SIREN : 016 650 996

Nom ou dénomination : CYCLES LAPIERRE

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2018 sous le numéro de dépôt 12860

CYCLES LAPIERRE

Société par actions simplifiée au capital de 17 035 000 euros

Siège social : Rue Edmond Voisenet, 21000 DIJON

016 650 996 RCS DIJON

--ooOoo--

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le 10.05.2018
sous le n° A 1286

L'an deux mille dix huit,
Le 11 mai,
A 8 heures,

- **LA SOCIÉTÉ ACCELL SUISSE AG,**

SA au capital de 50 000 Francs Suisse, dont le siège social est Industriestrasse 21 - ALPNACH DORF - 6055 (Suisse), immatriculée au Registre du Commerce du canton d'Obwald sous le numéro CH-100.3.007.591-1, représentée par M. Anthonie Hilbert ANBEEK, dûment habilité à cet effet,

ASSOCIEE UNIQUE DE LA SOCIETE CYCLES LAPIERRE,

En présence de Monsieur Gilles LAPIERRE, Président de la Société,

Sont également présents

-
- ✓ Monsieur Hielke SYBESMA
 - ✓ Monsieur Benjamin HUGUET
 - ✓ Monsieur Anthonie Hilbert ANBEEK
-

Le cabinet KPMG, commissaires aux comptes titulaires régulièrement convoqués par lettre recommandée avec AR en date du 25 avril 2018, est absent et excusé.

A pris les décisions suivantes :

- **Nomination de nouveaux membres du Conseil d'administration en remplacement d'administrateurs démissionnaires,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités**

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte des démissions, en date du 25 avril 2018, de Monsieur Gilles LAPIERRE de ses fonctions d'administrateur et de Président, et de Monsieur Hielke SYBESMA de ses fonctions d'administrateur, à compter rétroactivement du 2 mai 2018.

L'associé unique accepte ces démissions, et par dérogation à l'article 16 – paragraphe : «Conseil d'administration alinéa 10», dispense les administrateurs démissionnaires du respect du préavis prévu audit article.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de nommer en remplacement, en qualité d'administrateurs :

- **Monsieur Benjamin HUGUET** - né le 16/09/1973 à Orléans (45) de nationalité française – demeurant : 94 Rue de la Fruitière - 74150 VERNONNEX
- **Monsieur Anthonie Hilbert ANBEEK** – né le 9/7/1962 à Veennendaal (Pays-Bas) de nationalité néerlandaise– demeurant : Hertenlaan 35 - 3734 CR - Den Dolder – PAYS BAS

En conséquence, les administrateurs nommés exerceront leurs fonctions pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes :

- ✓ de l'exercice clos le 31/12/2021 pour M. Benjamin HUGUET,
- ✓ de l'exercice clos le 31/12/2018 pour M. Anthonie Hilbert ANBEEK.

Les nouveaux administrateurs, présents à la réunion, acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

~~De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé, avec les administrateurs le présent procès-verbal.~~

Pour ACCELL SUISSE AG
M. Anthonie Hilbert ANBEEK

M. Gilles LAPIERRE

(Signature + mention «Bon pour
démission des fonctions de Président
et d'administrateur»)

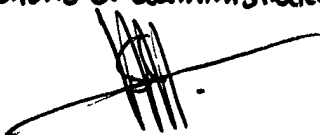
Bon pour démission
des fonctions de Président
et d'administrateur



M. Hielke SYBESMA

(Signature + mention «Bon pour
démission des fonctions d'administrateur»)

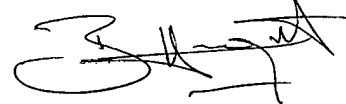
Bon pour démission des
fonctions d'administrateur



M. Benjamin HUGUET

(Signature + mention «Bon pour
acceptation des fonctions
d'administrateur»)

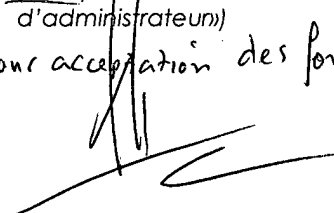
Bon pour acceptation des
fonctions d'administrateur



M. Anthonie Hilbert ANBEEK

(Signature + mention «Bon pour
acceptation des fonctions
d'administrateur»)

Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur



CYCLES LAPIERRE

Société par actions simplifiée au capital de 17 035 000 euros
Siège social : Rue Edmond Voisenet, 21000 DIJON
016 650 996 RCS DIJON

--oOo--

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon

19.08.2018
sous le n° A

12860

L'an deux mil dix huit,
Le 11 mai,
A l'issue des décisions prises par l'associé unique

Les nouveaux administrateurs nommés par l'associé unique se sont réunis au siège social en vue de procéder à la nomination d'un nouveau Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présents :

- **Monsieur Benjamin HUGUET,**
- **Monsieur Anthonie Hilbert ANBEEK**

Monsieur Gilles LAPIERRE est également présent.

Le Conseil d'administration, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur Benjamin HUGUET préside la séance.

Le procès-verbal des délibérations de la précédente réunion est lu et adopté par le Conseil d'administration.

Le Président de séance rappelle que le Conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Nomination d'un nouveau Président**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT EN REMPLACEMENT DU PRESIDENT DEMISSIONNAIRE

Monsieur Gilles LAPIERRE, après avoir rappelé qu'il entendait renoncer à son mandat de Président, demande au Conseil de pourvoir à son remplacement.

Le Conseil prend acte de la démission de Président à compter rétroactivement du 2 mai 2018 et, après en avoir délibéré, nomme, à l'unanimité, en qualité de nouveau Président, **Monsieur Benjamin HUGUET** - né le 16/09/1973 à Orléans (45) de nationalité française - demeurant : 94 Rue de la Fruitière - 74150 Versonnex, pour la durée

restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/2021.

POUVOIRS - FORMALITES

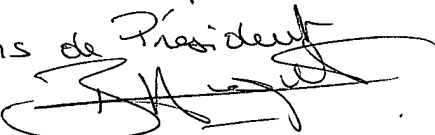
Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil d'administration au moins.

M. Benjamin HUGUET

(signature + mention « Bon pour
acceptation des fonctions de Président »)

Bon pour acceptation des
fonctions de Président


M. Anthonie Hilbert ANBEEK



M. Gilles LAPIERRE

(signature + mention « Bon pour
démission des fonctions de Président »)

Bon pour démission
des fonctions de Président
